

## L'INDUSTRIE

### LA SOCIÉTÉ WHITE FARM EQUIPMENT—LA VENTE DES AVOIRS AMÉRICAINS

**M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il a recommandé la patience en ce qui concerne la White Farm Equipment à Brantford. En fait, la Borg-Warner vient d'annoncer qu'elle vendra aux enchères le 29 mai prochain une partie des avoirs américains dans la White Farm Equipment portant ainsi le coup de grâce à quelque 370 travailleurs canadiens. Le ministre va-t-il enfin accepter d'intervenir de toute urgence en déclarant à la Borg-Warner qu'il s'oppose à pareille vente et en s'engageant officiellement à garantir des prêts qui assureront la survie de cette entreprise canadienne que contrôlent des Canadiens?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, nous avons là l'exemple d'un socialiste qui préconise un arnaque extra-territorial. Les avoirs dont il a parlé se trouvent tous aux États-Unis. La dette que la Borg-Warner espère liquider grâce à la vente de ces avoirs a été contractée en totalité par l'entreprise américaine, et sa contrepartie canadienne n'a absolument rien à voir.

### ON DEMANDE DES GARANTIES DE PRÊTS

**M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor):** Monsieur le Président, en fait, le ministre avait déjà fait connaître son intention de communiquer avec la Borg-Warner. Celle-ci a déjà entrepris d'exécuter son projet, d'où la grande importance du rapport. L'entreprise estime urgent de réaliser ses avoirs. Le ministre va-t-il se joindre à ses collègues ontariens qui ont accepté de garantir 10 millions de dollars en prêts pour cette usine, et prendre le même engagement qu'eux au nom de son gouvernement, de façon à ce que les travailleurs de Brantford puissent ne pas craindre l'avenir?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, le député a au moins fait porter sa question supplémentaire sur un sujet intéressant le Canada. Je dois lui répondre que les pourparlers se poursuivent. Nous espérons réussir à conclure une entente avec le secteur privé afin que cette entreprise n'ait pas à fermer; mais pour l'instant nous n'avons rien à annoncer.

\* \* \*

### L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

#### LE PROJET DE PRISE DE POSSESSION DE LA CANADIAN PORCELAIN COMPANY

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne l'achat proposé de la Canadian Porcelain Company, de Hamilton, par la Lapp Company de New York. Cette prise de possession inquiète beaucoup les travailleurs qui

### Questions orales

craignent pour leur sécurité d'emploi. Le ministre exercera-t-il ses pouvoirs, en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, pour empêcher cette prise de contrôle qui ne sert ni l'intérêt de la ville de Hamilton ni celui des employés de la compagnie?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, cette question est très similaire à celle qui m'a été posée hier. Depuis, nous avons parlé à des représentants de Peat Marwick, le principal syndic. Nous leur avons fait part de nos craintes et demandé une explication complète sur leur position en ce qui concerne l'administration des biens de la société. Nous espérons avoir ces renseignements aujourd'hui ou au plus tard demain.

### ON DEMANDE QUE LA LOI SUR L'INVESTISSEMENT SOIT MODIFIÉE

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, le ministre n'admettra-t-il pas, maintenant, comme les députés de l'opposition le répètent au comité depuis des jours et des jours, que le projet de loi C-15 sur Investissement Canada ne contient pas les pouvoirs nécessaires pour empêcher que ce genre de chose se produise à l'avenir? Présentera-t-il des amendements à cette mesure législative de façon à protéger les travailleurs canadiens?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas chez les députés de l'opposition, ils sautent trop facilement à des conclusions hâtives.

\* \* \*

### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

#### LES SEMIS DU PRINTEMPS—ON DEMANDE DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait sans doute que bien des agriculteurs ont maintenant reçu un acompte conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, mais il n'ignore sans doute pas non plus le fait que le quart seulement des agriculteurs de l'Ouest avaient droit à ces acomptes et que par conséquent le quart des agriculteurs n'ont aucune autre source de garantie d'emprunts pour leur permettre de faire leurs semis. Il y a quatre semaines, le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement avait l'intention d'étudier la possibilité de remettre aux agriculteurs des paiements anticipés de printemps pour les semis, en fonction de la superficie ensemencée de l'année précédente. Pourrait-il nous dire quels sont les résultats de ces décisions? Offrira-t-il un paiement anticipé aux agriculteurs qui n'ont rien reçu aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest?